

## Procès-verbal n°38 de la Commission des Compétitions Jeunes

Réunion du :	Mercredi 17 Mai 2023
À :	9h00 siège au District G
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS. Jean Pierre RIEU. Jean Marie TASTEVIN. Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE.
Absent(e)s EX	MR Emile HOURS. Stéphane BROCCQ

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

*Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.*

*A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).*

### APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°37 de la réunion du 09.05.2023

### COUPE GARD LOZERE

**Les Finales auront lieu le JEUDI 18 MAI 2023 à LAUDUN (complexe sportif)**

- AS SAINT PRIVAT DES VIEUX/N. SOLEIL LEVANT (U18/U19) à 13H00.
  - AS ROUSSON/AS CAISSARGUES (U16/U17) à 10H00.
  - PAYS UZES/ST BEUCAIRE 30 (U14/U15) à 16H30.
- 
- Les clubs nommés en premier, auront la charge de se connecter avec leur tablette pour la FMI.
  - Chaque équipe désignée devra amener un ballon.
  - Les maillots seront fournis par le District.
  - Fiche protocole à remplir avant le match.

### RETOUR COMMISSION

#### CSR du 09.05.2023

- **U16/U17 D2 POULE A**

US LA REGORDANE/ESPERANCE SPORTIVE NIMES du 07.05.2023

Match perdu par forfait à N. ESPERANCE

Score : 3 à 0 (moins 1 point au classement à N. ESPERANCE)



- **U14/U15 D3 POULE A**

LE VIGAN/ST HIPPOLYTE DU FORT du 07.05.2023

Match perdu par forfait à ST HIPPOLYTE DU FORT

Score : 3 à 0 (moins 1 point au classement à ST HIPPOLYTE DU FORT)

**CSR du 15.05.2023**

- **U17 D2 POULE C**

AS BEAUVOISIN/LE GRAU DU ROI- LA GRAND COMBE du 14.05.2023

Match perdu par forfait au GRAU DU ROI-LA GRANDE MOTTE

Score : 0 à 3 (moins 1 point au classement à GRAU DU ROI-LA GRANDE MOTTE).

- **U17 D2 POULE B**

NIMES GAZELEC/FC BAGNOLS PONT 2 du 14.05.2023

Match perdu par forfait à BAGNOL PONT 2

Score : 3 à 0 (moins 1 point au classement à BAGNOLS PONT)

- **U15 D3 POULE B**

ES THEZIERS/N. LASSALIEN 2 DU 07.05.2023

Match perdu par pénalité à N. LASSALIEN 2 pour en reporter le bénéfice à ES THEZIERS

Score : 3 à 0 (moins 1 point au classement à N. LASSALIEN 2)

### MODIFICATIONS DES RENCONTRES

#### **U14/U15 D3 POULE A**

SC ANDUZE/ES SUMENE du 21.05.2023 **aura lieu le samedi 20 Mai 2023 à 18H00** sur les installations du SC ANDUZE (accord des deux clubs). Rencontre de Ligue maintenue à 15H30 (aucune incidence sur le classement).

LE VIGAN/FOOT TERRE DE CAMARGUE du 21.05.2023 **aura lieu le samedi 20 Mai 2023 à 14H30** sur les installations du VIGAN (accord des deux clubs). Aucune incidence sur le classement).

### FORFAIT GENERAL – FORFAIT SIMPLE

- **NIMES ESPERANCE SPORTIVE (560294)**

Suite à trois forfaits en championnat en U17 D2 POULE A

1. Le 23.10.2023 contre EFVA BESSEGES
2. Le 27.11.2023 contre LE VIGAN
3. Le 07.05.2023 contre US LA REGORDANE



En conséquence, N. ESPERANCE SPORTIVE est déclarée forfait général.

Le classement ne sera pas modifié car cette équipe a terminé le championnat le 7 mai 2023 et était exemptée les 14 et 21 mai 2023.

#### **U16/U17 D2 POULE C**

- **RC ST LAURENT DES ARBRES 2 (535852)**

Le club nous informe par courriel du 12.05.2023 à 14H38 que par manque d'effectif, le club de ST LAURENT DES ARBRES déclare forfait sur la rencontre VAUVERT GALLICIAN 2/ST LAURENT DES ARBRES 2 du 14.05.2023 .

**Le club de ST LAURENT DES ARBRES est déclaré forfait.**

Score à homologuer : 3 à 0 (moins 1 point au classement à ST LAURENT DES ARBRES).

- **U16/U17 D2 POULE A**

#### **SAINT FLORENT SUR AUZONNE EFVA (538138)**

Le club nous informe par courriel du 15.05.2023 à 13H52 que l'équipe déclare forfait sur la rencontre SAINT CHRISTOL/EFVA BESSEGES 1 du 21.05.2023.

**Le club de EFVA BESSEGES est déclaré forfait.**

Score à homologuer : 3 à 0 (moins 1 point au classement à EFVA BESSEGES 1)

- **U16/U17 D2 POULE C**

#### **GC UCHAUD BERNIS (5174866)**

Le club nous informe qu'il ne pourra se déplacer sur la rencontre ST GILLES AEC/UCHAUD BERNIS du 21.05.2023.

**Le club d'UCHAUD BERNIS est déclaré forfait.**

#### **[1/ Changement de date pour une rencontre \(article 91 alinéa 2 des RG\)](#)**

- Demande de modification programme d'une rencontre -

Les demandes pour changer la date d'une rencontre doivent se faire uniquement par le réseau FOOT CLUB et doivent arriver au secrétariat du District avant le mardi 8h00 (respect du délai des 5 jours) avant la date de la rencontre y compris pour le club qui reçoit la demande de changement de date.

**Passé ce délai les demandes ne seront plus prises en considération.**

## 2/ Changement de date pour une rencontre (article 91 alinéa 3 des RG)

- Deux dernières journées -

« 3. Lors des deux dernières journées de chaque phase, le calendrier initial doit être respecté. Tous les matchs doivent être disputés le même jour et à la même heure, sauf nécessité absolue et justifiée ou cas de force majeure. Dans cette hypothèse la Commission devra avoir été sollicitée avant l'expiration d'un délai de cinq jours précédant la rencontre et avoir donné son accord express. Toutes demandes de report ou modification de jours et heures seront déclarées irrecevables si le club demandeur ou adverse est concerné par l'accession ou la relégation dans la compétition à laquelle il participe. »

**Nous arrivons dans les deux dernières journées des compétitions (ART 91 Alinéa 3) avec l'accord des deux clubs et sans possibilité d'accession ou rétrogradation, la commission pourra accepter un changement de date sans pouvoir aller au-delà de la date de la dernière journée.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE PRESIDENT  
B. BARLAGUET**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE  
JP RIEU**